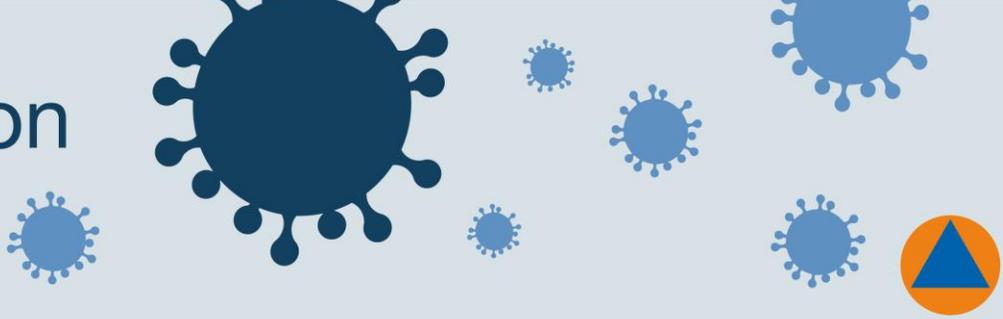


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : À tout le personnel et les médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : 31 décembre 2021

OBJET : Mise à jour — Mesures de prévention pour les travailleurs de la santé

Avec l'arrivée du variant Omicron et la hausse des cas de COVID-19, la CNESST a diffusé, le 24 décembre dernier, une [mise à jour](#) de certaines mesures,

Le port de la protection respiratoire de type N95 devra être élargi dans certains secteurs répondant aux nouveaux critères concernant les usagers à risque modéré se trouvant en zone froide.

Nous sommes actuellement à analyser cette nouvelle directive provinciale, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, afin d'élaborer un plan de déploiement graduel.

Ainsi, dans les prochains jours, la première phase prévoit un déploiement de cette mesure dans les urgences de nos hôpitaux, et progressivement dans les autres secteurs.

La protection respiratoire de type N95 devra donc être portée en continu par tout le personnel travaillant à l'urgence. Les professionnels susceptibles de se rendre à l'urgence dans le cadre de leurs fonctions et relevant d'une autre direction sont également visés par cette nouvelle mesure. Les modèles de N95 les plus fréquemment utilisés seront disponibles dans ces milieux. Cela dit, nous recommandons fortement aux professionnels assurant une présence ponctuelle à l'urgence, d'apporter leur protection respiratoire de type N95.

Le port en continu implique l'utilisation de quatre masques de type N95 par jour par employé. Cela dit, il doit être changé s'il est souillé, endommagé ou après un IMGA. Le masque est conservé sans égard au statut infectieux de l'utilisateur. L'important est de ne pas le manipuler. S'il doit être remplacé pendant le port en continu, l'hygiène des mains doit être réalisée immédiatement après afin d'éviter de contaminer les yeux et les surfaces de travail.

Le personnel n'ayant pas réalisé de fit-test à ce jour et réussi celui-ci, doit se référer à son supérieur immédiat.

Il est à noter qu'il est important d'inscrire le personnel à **une séance de fit-tests dès que possible** afin d'être prêt à déployer la directive le temps venu. Des plages supplémentaires seront ajoutées dans les prochains jours en centre hospitalier (CH). Nous vous invitons à nous faire part de vos besoins particuliers hors CH.

Prendre note que les mesures concernant le port de la protection oculaire, des gants et de la jaquette sont maintenues, ainsi que le port de la protection respiratoire de type N95 auprès des usagers tièdes et chauds pour tous les secteurs d'activité.

Il est primordial d'attendre le déploiement officiel dans votre secteur avant de procéder à toute commande de protection respiratoire de type N95 supplémentaire. L'utilisation judicieuse de nos inventaires est essentielle afin d'assurer la continuité de la protection de notre personnel.

Des informations seront communiquées au fur et à mesure du déploiement de cette nouvelle directive.

Mélanie Lambert
Chef de service
Prévention, santé et sécurité au travail

Catherine Roy
Chef de service
Prévention et contrôle des infections

Paméla Laforest
Coordonnatrice
Direction logistique

Contenu et diffusion approuvés par : M. Marco Bélanger, directeur général adjoint, Programme de santé physique générale et spécialisée